



REGLEMENT DE LA PATINOIRE SYNTHETIQUE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE GEREE PAR LR EVENEMENTS HIVER 2022-2023

Le présent règlement intérieur émane de l'association LR Événements, à qui la commune de Saint Pierre de Chartreuse a confié la gestion de la patinoire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sur la période du 10/12/2022 au 31/03/2023. Il a pour but de définir les modalités d'utilisation des installations et du matériel sportif mis à disposition du public.

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des usagers, des installations, aux participants aux activités, aux adhérents des clubs ou aux visiteurs de quelque nature que ce soit (ci après dénommés conjointement les "usagers") qui s'engagent à en respecter scrupuleusement les instructions et consignes.

La patinoire synthétique mesure 144m², sa capacité maximale est de 60 personnes pour des raisons de sécurité.

La patinoire sera ouverte :

hors vacances scolaire

- le mercredi de 13h à 19h
- le vendredi de 16h à 21h
- le samedi de 10h à 19h
- le dimanche de 10h à 18h
- + nocturnes et soirées spéciales animations

Vacances scolaires

- tous les jours de 11h à 19h
- nocturne le vendredi
- + nocturnes et soirées spéciales animations

L'association LR Événements pourra proposer des journées spéciales à thème, des nocturnes, des soirées spéciales, et propose des séances privées (privatisation) sur réservation, pour les groupes, en dehors ou pendant les plages d'ouverture au public.

Les tarifs pour une heure d'accès à la patinoire (heure de glisse) sont les suivants :

- Enfants de moins de 5 ans : 3h/heure ou 5€/2 heures
- Enfants de 6 à 14 ans :
- Plus de 14 ans et adultes :
- Privatisation de 2h :

Afin d'assurer le fonctionnement le plus harmonieux et le plus sécuritaire possible, toute personne qui utilise la patinoire doit :

- Suivre les instructions des membres de l'équipe d'organisation
- Maintenir les lieux propres en déposant tous déchets dans les poubelles prévues à cet effet
- Respecter les horaires de la patinoire en tous temps.
- Adopter un comportement approprié sur la glace et autour de la patinoire en évitant les tiraillements, bousculades, bagarres, batailles de boules de neige et les poursuites en patin.
- Patiner à une distance sécuritaire des autres patineurs afin de ne pas les faire tomber.
- Respecter une vitesse de patinage raisonnable.
- Ne pas endommager la patinoire synthétique en y piquant la lame du patin
- S'abstenir de manger ou boire sur la patinoire
- S'abstenir de porter un(e) autre patineur(euse) dans les bras en glissant.

LE NON RESPECT DE L'UNE DE CES REGLES DE REGLEMENT POURRA MENER A L'EXCLUSION

Le matériel de location mis à la disposition des pratiquants devra être restitué en bon état de fonctionnement.

Toute tentative de vol ou de dégradation volontaire entraînera des poursuites et une interdiction définitive d'accès au site.

Seuls les pratiquants ayant payé une location en caisse se verront prêter le matériel auquel ils ont droit.

L'association LR Événements ne peut être tenue responsable de toute forme de blessure ou des objets perdus ou volés.